

Compte rendu de la Commission Mixte Tuniso-Belge Septembre 1991, secteur agricole

Michèle Pétry*

La 17ème session de la Commission Mixte de Coopération au Développement Tuniso-Belge a eu lieu à Tunis les 23 et 24 septembre 1991. Le programme de coopération 1992-1994 en aide bilatérale directe y a été établi et les deux parties ont entériné les stratégies sectorielles.

L'intervention belge dans le cadre de la stratégie tunisienne concernant l'agriculture, sera axée sur la formation au conseil agricole et sur un appui au secteur de la production tant animale que végétale.

En ce qui concerne l'agro-industrie, une intervention dans le cadre d'un partenariat industriel est envisagée.

Plus concrètement, voici une brève description des projets belges dans le domaine de l'agriculture.

Projets ayant pris fin depuis la dernière Commission Mixte en 1989 :

1. «**Consolidation de la défense des Cultures**» : dont le but était de promouvoir et diffuser la lutte contre les mauvaises herbes et les maladies, tant dans les grandes cultures que dans l'horticulture et l'arboriculture, par l'emploi judicieux de produits phytosanitaires et l'essai de nouveaux produits apparaissant sur le marché. De nombreux résultats et enseignements ont été acquis, démontrant l'intérêt de l'utilisation d'herbicides polyvalents. Deux ouvrages concernant ce projet vont être édités par l'AGCD, d'ici quelques mois : le rapport final du projet ainsi qu'une flore des adventices des cultures méditerranéennes.
2. «**Laboratoire de Phytopharmacie**» : dont l'objet était la création et l'aide au fonctionnement d'un laboratoire national de phytopharmacie pour permettre de contrôler les résidus de pesticides dans les produits alimentaires et d'analyser les formulations, soit de nouveaux produits en vue de leur homologation, soit de produits homologués importés dont la composition doit être contrôlée.

Projets en cours :

1. «**Projet d'Utilisation de la Géothermie en Agriculture**» : projet qui contribue au développement des cultures maraîchères en vue de satisfaire les besoins du marché national mais aussi pour permettre d'approvisionner le marché international. La technique préconisée utilise la

géothermie pour chauffer et maîtriser le climat nocturne des serres protégeant les cultures. La conduite des cultures sous serre chauffée constitue un paquet technologique à vulgariser auprès des agriculteurs après formation des techniciens.

2. «**Production Agricole dans le Nord-Ouest**» : un centre de gestion des grandes exploitations agricoles publiques et privées (plus de 100 ha) a été créé en vue de promouvoir une gestion saine, d'associer l'élevage aux grandes cultures et d'assurer une bonne maintenance du matériel. L'objectif final est d'accroître la production des céréales, légumineuses, fourrages et d'améliorer l'élevage. Une équipe de conseillers a donc été mise sur pied, elle établit des plans de développement à suivre par les exploitations et assure également un suivi de ces exploitations.
3. «**Assistance à l'APIA (Agence de Promotion à l'Investissement Agricole)**» : un conseiller belge est mis à la disposition de cette agence afin de mettre au point une méthodologie pour l'identification, l'évaluation et le suivi de projets éligibles au Code des Investissements Agricoles et de Pêche.

Projets en préparation :

1. «**Assistance à la Société de service AGROSERVICES**» : ce projet doit aider la Société AGROSERVICES à atteindre ses objectifs principaux et particuliers, à savoir : apporter une assistance technique et un soutien à la gestion de certains ensembles, complexes ou exploitations agricoles. Ce projet se concrétisera, notamment, par la mise à disposition de trois experts qui formeront, avec les tunisiens, une équipe qui devra intervenir auprès des adhérents, abonnés ou clients de la Société afin d'augmenter, développer, améliorer et diversifier un certain nombre de leurs facteurs de production.
2. «**Programme de Développement rural intégré**» : ce programme tunisien a pour but de diminuer les disparités régionales économiques et sociales par la création d'emplois, l'augmentation de la production et des revenus. Le volet agricole de ce programme s'intéresse à la diversification de la production, l'irrigation, le développement de l'élevage... La Belgique participera à ce programme par la fourniture de matériel agricole ainsi que par une assistance technique ponctuelle.

* AGCD. Bureau 1225, 5 Place du Champ de Mars, Bte 57 — B-1050 Bruxelles - Belgique.

Michèle Pétry, Belge. Ingénieur agronome, Service agricole A.G.C.D

Reçu le 17.12.91 et accepté pour publication le 17.12.91